



DOMAINE SKIABLE DE CRANS-MONTANA-AMINONA

MODIFICATION PARTIELLE DES PAZ
Projet pour homologation

MOLLENS
Aminona - arrivée de la piste en station

Zone d'activités sportives du domaine skiable

- Zone de pistes sans enneigement technique (modifiée)
- Zone de pistes avec enneigement technique (nouvelle)

Périmètre constructible

- Zone d'habitations
- Zone de constructions et d'installations publiques

Zones protégées

- Zone de protection de la nature
- Zone de protection du paysage
- Zone de refuge pour la faune (nouvelle)

Zone non urbanisable

- Zone des mayens

Eléments figurant à titre indicatif

- Limites communales
- Aire forestière
- Remontée mécanique

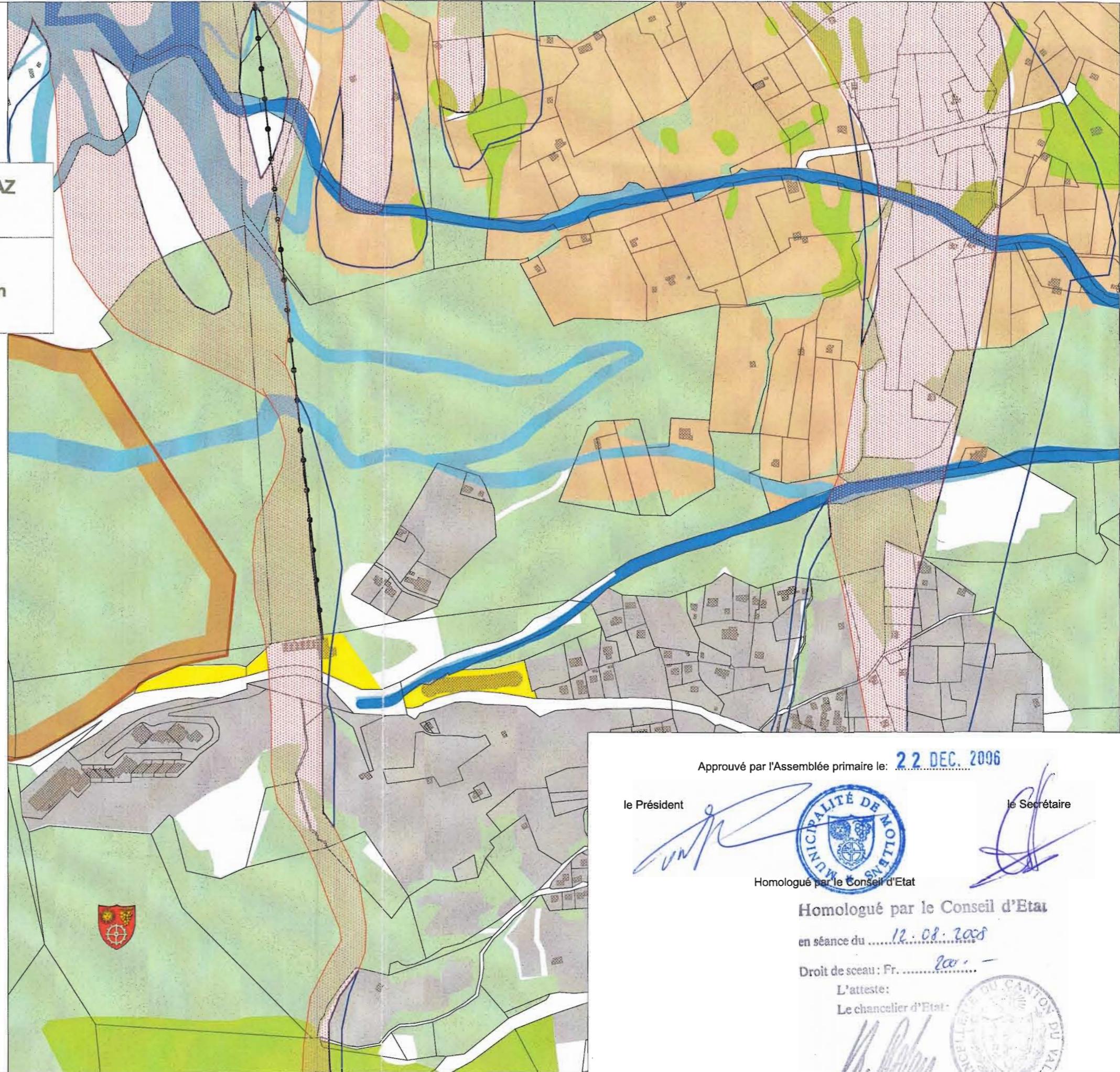
Périmètre de danger nivologique

- Elevé
- Moyen

1: 5'000
100 0 100 200 Mètres

arcalpin

11955p / SM / 31.07.2007 / Carto GL'



Approuvé par l'Assemblée primaire le: 22 DEC. 2006

le Président



Homologué par le Conseil d'Etat

le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 12.08.2008

Droit de sceau: Fr. 100.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

